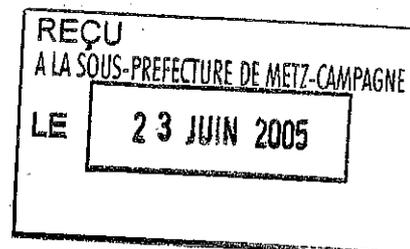
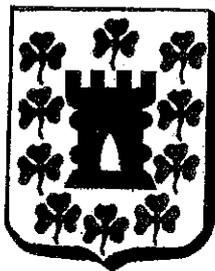


Département de la Moselle

COMMUNE DE LORRY-MARDIGNY

LORRY - MARDIGNY



PLAN LOCAL d'URBANISME

11 - ANNEXES SANITAIRES

Approbation du POS : AM du 13.10.1980
Prescription/Révision : DCM du 09.06.1989
Approbation /Révision : AM du 09.09.1994
Prescription PLU : DCM du 04.11.2002
PLU arrêté : DCM du 29.10.2004
Enquête publique : AM du 12.03.2005
Approbation : DCM du 17.06.2005

Commune de LORRY-MARDIGNY

ANNEXES SANITAIRES

La commune de LORRY-MARDIGNY est située à 14 kms au sud de METZ et 12 kms de PONT à MOUSSON, le long de l'autoroute A 31. Elle se situe également à 10 kms de VERNY, chef-lieu de canton et 14 kms de l'aéroport de Metz-Nancy -Lorraine et de la future gare TGV.

C'est pour cela que la commune accueille progressivement depuis de nombreuses années de nouveaux résidents autour du village traditionnel. La population a augmenté pour atteindre en 2004 environ 510 habitants.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'ensemble des habitations est raccordé au réseau d'eau potable. Le service est géré par une régie communale qui assure une couverture satisfaisante des besoins domestiques. L'ensemble des zones urbanisées est desservi par deux réseaux interconnectés.

En cas de fuites ou de problèmes d'étiage, une connexion avec la conduite de diamètre 150 mm du SIE (Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny) permet de subvenir aux besoins.

La commune est alimentée en eau potable grâce à trois sources captées bénéficiant de périmètres de protection (arrêté préfectoral n° 97-AG/1-071 du 24 février 1997). Ce sont :

- 2 sources pour Lorry (les Cent Ecus et la Fontaine) avec 2 périmètres immédiats clôturés, un périmètre rapproché commun avec contraintes de culture et un périmètre éloigné (débit moyen estimé 80 m³/j),

La distribution est assurée par l'intermédiaire de deux réservoirs semi-enterrés de 120 m³ (cote radier 283.50m)

- 1 source pour Mardigny avec son périmètre immédiat clôturé et un périmètre rapproché avec contraintes de culture. (débit estimé moyen à 30 m³/j)

La distribution est assurée par l'intermédiaire d'un réservoir semi-enterré de 150 m³ (cote radier 299.80m)

Après la réalisation des infrastructures nécessaires pour les nouvelles extensions prévues, la capacité actuelle du réseau et son approvisionnement seront suffisants.

Voir annexe 4 : plan des réseaux d'eau potable

ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement des eaux usées n'est raccordé à aucun système d'épuration, il est composé par deux réseaux unitaires distincts à Lorry et à Mardigny, collectant les effluents après transit dans les fosses septiques existantes, ainsi que les eaux parasites.

Les rejets se font en huit points au total dans le milieu naturel, sans traitement, dans le Ru des Creux pour Lorry et dans le ruisseau de l'Etang pour Mardigny.

La commune fait partie d'un syndicat d'assainissement chargé de la collecte et du traitement des eaux usées: le SMASA (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval). LORRY-MARDIGNY fait partie de la dernière tranche de travaux de réhabilitation des réseaux et de mise en œuvre du système épuratoire au sein du syndicat.

Cette dernière tranche n'est toujours pas contractualisée avec les financeurs et le SMASA. L'état réel des réseaux unitaires existants n'est actuellement pas connu.

Le plan de zonage proposé par le SMASA indique que la totalité des zones urbanisées et à urbaniser sont en assainissement collectif (hormis trois petites zones répertoriées sur le schéma des réseaux d'assainissement).

Un terrain communal d'une surface supérieure à 7 ha est pressenti pour recevoir le système épuratoire, écologiquement performant.

L'ensemble des eaux de pluie, sources et trop-plein de captage est acheminé par le réseau unitaire collectant également les eaux usées, vers le Ru des Creux traversant Lorry (en partie canalisé) et vers le Ruisseau de l'Etang traversant Mardigny (également en partie canalisé).

Voir pièce n° 3 : schéma du plan des réseaux d'assainissement.

TRAITEMENT DES DECHETS

La commune fait partie du SIVOM des Côtes qui assure la collecte et le traitement des déchets, avec tri sélectif (verres et déchets recyclables). Les déchets non recyclables sont incinérés.

Une déchetterie, située sur la commune de Marly, assure la collecte des extra-ménagers et encombrants.

Les caractéristiques du service sont les suivantes :

- déchets recyclables, une semaine sur deux
- verres, une fois par semaine
- déchets non recyclables, une fois par semaine
- déchets encombrants, une fois par an ou possibilité de déchetterie sur Marly

A compter du 1^{er} janvier 2005, cette compétence sera reprise et assurée par la Communauté de Communes du Val de Moselle dont fait partie la commune de Lorry-Mardigny.

SECURITE-INCENDIE

Le réseau de distribution à l'intérieur de l'agglomération répond globalement aux normes imposées. En outre, trois réservoirs enterrés faisant office de réserves incendie viennent épauler le dispositif (2x60 m³, 120 m³ et 150m³) et depuis 2003, une connexion avec la conduite principale du Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny, traversant Lorry.

Voir pièce n°4 : schéma des réseaux d'eau potable.